

## Élections du 3 avril 2012

### CONSEIL SCIENTIFIQUE

**COLLEGE : C** - Enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, ATOS et ITA titulaires d'un doctorat autre que d'université ou d'exercice

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

vu les articles L 712-1 à L 712-2, L719-1 à L719-2 et L 953-2 du code de l'éducation ;

Vu le décret n° 85.59 du 18 janvier 1985 modifié ;

Vu les statuts de l'Université Paris-Sud;

Vu les procès-verbaux de dépouillement

### Les dits procès-verbaux faisant apparaître les indications suivantes :

Nombre de sièges à pourvoir :	<b>6</b>
Nombre total d'inscrits :	1113
Nombre total de votants :	473
Nombre total de bulletins nuls :	11
Nombre total de suffrages exprimés :	462

### ONT OBTENU

DESIGNATION DES LISTES	NOMBRE TOTAL DE VOIX
Liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)	262
Liste Pour une université publique et ambitieuse soutenue par Sup' Recherche - UNSA	167
Liste CGT	33

Considérant que le quotient électoral est de :  $462 / 6 = 77$

Il convient d'attribuer :

- 3 sièges à la liste "Pour une université de service public, ambitieuse, démocratique et solidaire" présentée par le SNESUP, le SNCS, le SNEP (FSU)
- 2 sièges à la Pour une université publique et ambitieuse soutenue par Sup' Recherche - UNSA
- 1 siège à la liste CGT

**DECIDE**

**Article 1er** : sont proclamés élus :

**Bruno VIARIS de LESEGNO**  
**Rima HADDAD**  
**Sophie BERNAD**  
**MONNIER-RAGAIGNE Delphine**  
**CONCHON Sylvain**  
**BOUMIER Patrick**

**Article 2** : la directrice générale des services de l'Université Paris-Sud est chargée de l'exécution de la présente décision qui peut être contestée au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats devant la commission de contrôle des opérations électorales.

Fait à Orsay, le 5 avril 2012

 UNIVERSITÉ  
PARIS  
SUD

PRÉSIDENTE  
Bâtiment 300  
91405 ORSAY cedex

 Professeur GUY COARRAZE